

Compte-rendu du conseil communautaire du Mercredi 27 Janvier 2010 de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Vingt-sept Janvier de l'an Deux Mille Dix, au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances à Saint Antonin Noble Val, sous la présidence de Monsieur André MASSAT, Maire de VAREN, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 19 janvier 2010 - Nombre de délégués en exercice : 36.

Présents : Mesdames ANDRIEU, AUDOUARD, BEDENES, GAYRAL, LAMERA, LAFON, LEPOUTRE, MARTINEZ, NICAISE, TENES ; Messieurs AGAM, ALAUX, BARROUL, BISCONTINI, BONSANG, BOSCH, BOULPICANTE, CARRIE, CASTELNAU, CERE J.P., CERE M., DURAND, FILIQUIER, FRAUCIEL J.C., GRATEAU, MAFFRE, MARTY, MASSAT, SEGUY, VIROLLE, VILPOUX, VIVEN, WIRBS.

Excusés : Mme BRASSAC, MM. FRAUCIEL C. et GRAND.

Monsieur Francis BISCONTINI est élu secrétaire de la séance.

Ordre du jour :

1. *Approbation du compte-rendu de la séance du Mercredi 2 Décembre 2009.*
2. *Appel à projet Massif Central – Présentation du projet soumis au Comité de Programmation - **DELIB***
3. *Appel à projet FEADER Haut-Débit – Présentation des réflexions sur la desserte du territoire en réseau fibre optique*
4. *Transport à la Demande – Convention avec le Conseil Général **DELIB***
5. *Déchetteries – modification de l'annexe « conditions d'apport pour les professionnels » du règlement intérieur. **DELIB***
6. *Acquisition d'un logiciel de cartographie et d'un traceur – Approbation du plan de financement. **DELIB***
7. *Acquisition de stores pour le site des services techniques. **DELIB***
8. *Adhésion à l'association MACEO - **DELIB***
9. *Questions diverses.*
 - 9-1. *Urgence Haïti – Subvention exceptionnelle – **DELIB***
 - 9-2. *Sacs de pré-collecte – renouvellement des sacs et méthode de distribution (M. BONSANG)*
 - 9-3. *SPANC – Mention d'un avis du Maire sur les dossiers de demandes d'assainissement non collectif (M. BONSANG)*
 - 9-4. *Actions enfance - jeunesse 2010 (Mme MARTINEZ)*
 - 9-5. *Étude pré-opérationnelle et missions d'animation-suivi d'OPAH en Pays Midi Quercy*
 - 9-6. *Plan Climat Territorial Pays Midi Quercy (M. MAFFRE)*
 - 9-7. *Communication des logements locatifs vacants aux Relais Services Publics*

1 – Compte-rendu du Mercredi 2 Décembre 2009

Le compte-rendu du conseil communautaire du Mercredi 2 Décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

2 – Appel à projet Massif Central « Accueil de nouvelles activités et populations » – Projet de structuration d'une offre d'accueil sur notre territoire

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire, le contexte qui a amené la Communauté de Communes à présenter un projet de structuration d'une politique d'accueil pour le territoire, au titre de l'appel à projet Massif Central. Cet appel à projet, transmis par la Préfecture de Tarn et Garonne à la fin du mois de novembre 2009, concerne les territoires souhaitant développer l'accueil de nouvelles activités économiques, et de populations.

Monsieur le Président rappelle que MM. MAFFRE et ALAUX ont été désignés par le Conseil Communautaire pour représenter le Pays Midi Quercy au Comité de Programmation Massif Central. Il précise par ailleurs, que MM. MAFFRE et ALAUX ont assisté à une première réunion à Clermont-Ferrand le 16 novembre 2009.

Monsieur le Président donne la parole à M. MAFFRE, Vice-Président chargé du développement économique et des finances, afin qu'il présente le projet étudié par la Communauté de Communes dans le courant du mois de janvier 2010, en partenariat avec l'EREF Site de Proximité et l'Agence de Développement Economique de Tarn et Garonne. Il précise que cette démarche fait suite à une réunion préalable, ouverte aux Maires du territoire, qui s'est tenue le 22 décembre 2009 à Verfeil sur Seye.

M. MAFFRE présente le projet de structuration d'une offre d'accueil sur le territoire de la Communauté de Communes. Il précise que même si le dossier n'est pas retenu par le Comité de Programmation Massif Central, il est nécessaire de poursuivre l'action, la dynamique de réflexion qui a été lancée et de mettre en œuvre les outils qui permettront d'optimiser les potentialités du territoire et d'optimiser les ressources.

Monsieur le Président insiste sur l'importance de montrer que la Communauté de Communes existe auprès des instances du Massif Central et qu'il est indispensable de mener une réflexion collective sur l'ensemble des sujets.

M. Michel CERE demande s'il est possible de présenter le projet de pôle médical de Varen à la Communauté de Communes, la thématique de la santé étant abordée dans la structuration de l'offre d'accueil.

M. MAFFRE répond que celui-ci peut être pris en compte mais avec une approche territoriale, et non communale uniquement.

M. GRATEAU demande quelle sera la suite donnée à ce projet, au-delà de l'année 2012.

M. MAFFRE indique qu'il s'agit pour le moment d'une phase de structuration. Au bout de 2 ans, la politique d'accueil sera lancée et sera financée avec des budgets et des actions différents.

Monsieur le Président ajoute que pour le suivi du site Internet, du temps des animatrices des Relais Services Publics pourrait être dégagé, afin que celui-ci soit régulièrement mis à jour.

M. BISCONTINI indique que dans le cadre d'un site Internet, le plus difficile à organiser réside dans la mise en place du circuit de l'information, mais ajoute que celui-ci est déjà en place au niveau de la Communauté de Communes, les animatrices des RSP réalisant déjà le journal intercommunal.

M. ALAUX précise que la promotion du territoire est essentielle pour la réussite de cette politique d'accueil.

En conclusion, Monsieur le Président souligne que le projet ne pourra être réalisé que si les subventions sont attribués comme prévus dans le plan de financement, tout en insistant sur la poursuite des réflexions concernant le développement du territoire.

La délibération suivante est prise :

« Réf. 775/2010

**Objet : Appel à projet Massif Central « Accueil de nouvelles activités et populations » –
Projet de structuration d'une offre d'accueil sur le territoire de la Communauté de
Communes**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes est le seul territoire du département éligible à la Convention Massif Central 2008-2013. Il précise qu'un appel à projet, au titre de l'axe 1 « Accueil des nouvelles activités économiques, d'entreprises et de nouvelles populations », a été envoyé aux territoires du Massif Central, et que les dossiers doivent être remis en Préfecture pour le 2 février 2010. Il ajoute que ce programme de financement pourrait permettre à la Communauté de Communes d'obtenir un cofinancement de 70 % au titre du FNADT et de la Région sur 2 ans.

Monsieur le Président souligne que la Communauté de Communes envisage de présenter un projet intitulé « structuration d'une offre d'accueil en QRGAs ». Il précise que cette opération a pour objectifs :

- Objectif « informer » : construire une offre d'accueil en s'appuyant sur une analyse précise des facteurs d'attractivité du territoire et sur l'identification de l'offre existante ou potentielle en matière économique

- Objectif « communiquer » : élaborer une stratégie de promotion par la mise en réseau des acteurs et le recours à des outils spécifiques

- Objectif « accompagner » : orchestrer un accompagnement global du nouvel arrivant en prenant en compte son projet de vie, son projet professionnel et l'interaction des deux avec le territoire d'accueil.

Monsieur le Président présente ensuite les actions concrètes, envisagées par la Communauté de Communes, pour mettre en œuvre ce projet sur la période 2010 – 2012 et communique le plan de financement, sur 2 ans, de cette opération à l'Assemblée.

DEPENSES en € HT		RECETTES		
Étude prospective	33 300,00	FNADT	42 350,00	35 %
Recrutement d'un chargé de mission	70 000,00	Conseil Régional de Midi-Pyrénées	42 350,00	35 %
Création d'un livret d'accueil	1 700,00	Conseil Général de Tarn et Garonne	12 100,00	10 %
Création d'un guide pratique des activités économiques et touristiques du territoire	5 000,00	Autofinancement	24 200,00	20 %
Création et suivi d'un site Internet	8 500,00			
Échanges entre territoires	2 500,00			
TOTAL	121 000,00	TOTAL	121 000,00	100 %

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à 31 voix pour, 1 contre et 1 abstention, décident de :

- **APPROUVER** le projet présenté ci-dessus.
- **ADOPTER** le plan de financement proposé.
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à présenter ce dossier au titre de la Convention Interrégionale Massif Central 2008-2013.
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les financements auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Midi Pyrénées et du Conseil Général de Tarn et Garonne.
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente. «

3 – Appel à projet FEADER Haut-Débit – Présentation des réflexions sur la desserte du territoire en réseau fibre optique.

Monsieur le Président donne la parole à M. BISCONTINI, Vice-Président chargé de la communication, de la culture et de l'information, afin qu'il présente les réflexions sur la desserte en fibre optique du territoire de la Communauté de Communes.

M. BISCONTINI informe le Conseil Communautaire qu'il s'agit d'une opération à très long terme, mais que l'appel à projet FEADER constitue une réelle opportunité pour l'installation de boucles de fibre optique permettant la desserte du territoire avec un débit Internet plus que correct.

Il précise que le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy envisage de réaliser un schéma de développement numérique de son territoire, qui inclurait la Communauté de Communes, et que des réflexions ont été engagées avec la Société d'Economie Mixte E-tera, pour définir un tracé optimal. Deux hypothèses sont envisagées : l'une partant de Montauban vers Nègrepelisse, en se calant sur le projet de voie verte pour desservir ensuite Montricoux, Saint Antonin Noble Val, Caylus et revenir sur Caussade, avec une extension vers Laguépie ; la seconde partant de Caussade vers Saint Caylus et Saint Antonin Noble Val, avec extension vers Laguépie et revenant vers Nègrepelisse.

M. BISCONTINI précise que les quatre intercommunalités du Pays Midi Quercy seront concernées avec un financement à répartir. Il ajoute que l'intérêt de cette opération est de montrer que le territoire existe, notamment pour la Communauté de Communes QRG, celle-ci pouvant être éligible au programme d'aides Massif Central relatives au déploiement de la fibre optique.

M. ALAUX précise ensuite que les réflexions relatives à la pose de fibre optique sur la voie ferrée Tessonnières – Capdenac sont toujours en cours. Il informe l'Assemblée qu'une réunion s'est tenue à Najac le 21 janvier et qu'un comité de pilotage est envisagé pour étudier le projet de manière plus approfondie. En effet, il apparaît que les particuliers sont beaucoup plus demandeurs en matière de très haut débit. M. ALAUX indique de plus que la desserte est désormais envisagée soit par le réseau ferré, soit par la route.

M. BISCONTINI souligne ensuite que l'Etat, au titre du grand emprunt, a débloqué la somme de 4,5 milliards d'euros pour développer le très haut-débit sur les zones peu denses. M. ALAUX ajoute que dans le cadre des financements Massif Central, le réseau doit être maillé et avoir un impact interrégional.

M. GRATEAU demande comment pourra s'opérer par la suite, l'extension de la boucle aux habitants.

M. BISCONTINI répond que le projet actuel est structurant et qu'il n'est pas prévu pour le moment de desservir directement l'habitant, celle-ci étant faite ensuite par l'opérateur. Il cite l'exemple de la commune de Labastide de Lévis (Tarn) qui a décidé d'installer des gaines lors des travaux d'aménagement du bourg et qui a pu, depuis, amener la fibre optique dans 200 foyers. M. BISCONTINI évoque ainsi l'importance d'intégrer la fibre optique dans les futurs travaux de génie civil.

M. BISCONTINI conclut en indiquant que techniquement, la desserte en fibre optique revient à 30 € le mètre linéaire (ML) en aérien et à 50 € le ML en souterrain. Il ajoute que celle-ci revient beaucoup plus chère si elle occupe le domaine d'exploitation de sociétés comme RFF ou ERDF.

4 – Transport à la Demande – Convention avec le Conseil Général.

La délibération suivante est prise :

« Réf. 776/2010

Objet : Transport à la Demande – Convention de délégation de compétence du Département.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron est organisatrice du Transport à la Demande par délégation de compétence du Département du Tarn et Garonne. Cette délégation fait l'objet d'une convention avec le Département, qui fixe les modalités de fonctionnement du service, notamment son financement.

Monsieur le Président souligne que le déficit d'exploitation du transport à la demande est financé à 40 % par le Conseil Général et 30 % par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

Il précise que la dernière convention signée avec le Conseil Général de Tarn et Garonne ayant pris fin au 31 décembre 2009, il est nécessaire de la renouveler afin de poursuivre le service du Transport à la Demande.

Monsieur le Président indique que la nouvelle convention sera conclue avec le Conseil Général pour une durée de 4 ans soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013. Elle peut être dénoncée au moins un mois avant l'échéance. Toutes modifications des clauses seront arrêtées par avenant.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention et le soumet au vote de l'Assemblée.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- APPROUVER la convention de délégation de compétence, pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013, relative à l'organisation du transport à la demande sur le territoire intercommunal en qualité d'organisateur de second rang.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention avec Monsieur le Président du Conseil Général de Tarn et Garonne et tout acte en conséquence de la présente. »

5 – Déchetteries – modification de l'annexe « conditions d'apport pour les professionnels » du règlement intérieur.
--

« Réf. 777/2010

Objet : Modification de l'annexe 3 du règlement intérieur des déchetteries – Conditions d'apport pour les professionnels

Monsieur le Président rappelle que l'annexe 3 du règlement intérieur des déchetteries de Lexos et Parisot fixe les conditions d'apport pour les professionnels.

Monsieur le Président propose de modifier les tarifs suivants et de les aligner sur les conditions fixées par le Syndicat Départemental des Déchets de Tarn et Garonne. Seuls les tarifs des encombrants et des produits non identifiés sont modifiés.

Monsieur le Président donne lecture des tarifs envisagés :

NATURE	PRIX UNITAIRE	VOLUME MAXIMUM ACCEPTE
Déchets verts Encombrants Bois non traité Cartons Polystyrène	8,33 €/m ³ 19,00 €/m³ 7,33 €/m ³ 3,83 €/m ³ 7,79 €/m ³	20 m ³ / mois tous déchets confondus
Ferrailles Emballages de verre (bouteilles, flacons...) Tube fluo	Gratuit	20 m ³ / mois tous déchets confondus

NATURE	PRIX UNITAIRE	VOLUME MAXIMUM ACCEPTE
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée (DTQD):		
Acides	1,61 €/kg	10 kg/ apport.....30 kg/ an
Bases	1,61 €/kg	
Produits pâteux	1,26 €/kg	
Produits non identifiés	3,00 €/kg	
Les comburants	2,10 €/kg	
Les produits phyto	2,10 €/kg	
Les aérosols	2,82 €/kg	
Les solvants	1,32 €/kg	
Les DASRI	1,61 €/kg	
Les filtres à huile	0,96 €/kg	
Les bidons d'huile usagée	1,28 €/kg	
Les huiles végétales	0,81 €/kg	

Monsieur le Président soumet cette proposition au vote de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- APPROUVER cette proposition.
- CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de son application.
- AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente. »

6 – Acquisition d'un logiciel de cartographie et d'un traceur – Approbation du plan de financement.

« Réf. 778/2010

Objet : Acquisition d'un logiciel de cartographie SIG et d'un traceur – Approbation du plan de financement

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes envisage d'acquérir un logiciel de cartographie destiné à l'ensemble des services. Il précise que ce logiciel, qui correspond à un Système d'Information Géographique (SIG), permettra à la collectivité de disposer de données graphiques précises sur le territoire dans le domaine des compétences de la Communauté de Communes : rivières, chemins, lecture publique, services à la personne.

Monsieur le Président présente le plan de financement de cette opération à l'Assemblée

DEPENSES en € HT		RECETTES		
Logiciel de cartographie	12 000,00	Agence de l'Eau Adour Garonne	1 600,00	10 %
Traceur	4 000,00	Conseil Régional de Midi-Pyrénées	3 200,00	20 %
		Conseil Général de Tarn et Garonne	8 000,00	50 %
		Autofinancement	3 200,00	20 %
TOTAL	16 000,00	TOTAL	16 000,00	100 %

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- ACQUERIR un logiciel de cartographie et un traceur destiné à l'ensemble des services de la Communauté de Communes.
- CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers.
- PREVOIR les crédits nécessaires à cette opération au budget primitif 2010.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente. »

7 – Acquisition de stores pour le site des services techniques.

« Réf. 779/2010

Objet : Acquisition de stores pour le site des Services Techniques de Pétampe

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes envisage d'acquérir des stores pour les bureaux du site des services techniques de Pétampe.

Monsieur le Président communique à l'Assemblée, les devis des entreprises consultées pour cette opération. 4 entreprises ont soumis un devis à la Communauté de Communes : MAISON DU MENUISIER, BOUTIQUE DU MENUISIER, ISO DECOR, BATIMAN

Après lecture de ces offres, considérant le coût, le confort d'utilisation et la qualité technique des matériaux vendus, Monsieur le Président propose de retenir le devis de l'entreprise MAISON DU MENUISIER pour un montant de 5 547,24 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- APPROUVER cette proposition.
- PREVOIR les crédits nécessaires à cet achat au budget primitif 2010.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente. »

8 – Adhésion à l'association MACEO.

« Réf. 780/2010

Objet : Adhésion à l'association MACEO

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre du programme interrégional Massif Central 2008-2013, il est nécessaire d'adhérer à l'association MACEO. Celle-ci a pour but d'organiser des échanges et des commissions de travail en faveur du développement des territoires éligibles à la Convention Interrégional de Massif, et d'appuyer les porteurs de projets dans le montage de leurs dossiers.

Monsieur le Président précise que la cotisation annuelle à MACEO s'élève à 0,04 € par habitant pour les collectivités ayant moins de 25 000 habitants, soit pour la Communauté de Communes, un montant de 313 €.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adhérer à l'association MACEO.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à 32 voix pour et 1 abstention, décident de :

- APPROUVER cette proposition.
- PREVOIR les crédits nécessaires à cet achat au budget primitif 2010.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente. »

9 – Questions diverses.

9-1. Urgence Haïti – Subvention exceptionnelle.

La délibération suivante est prise :

« Réf. 781/2010

Objet : Urgence Haïti – Demande de subvention exceptionnelle de l'association Action contre la Faim

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire, la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Action contre la Faim », destiné à soutenir la population haïtienne suite au séisme du 12 janvier 2010.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'octroyer une aide exceptionnelle de 1 000 €, en soutien à Haïti.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- *APPROUVER cette proposition.*
- *PREVOIR les crédits nécessaires à cette subvention exceptionnelle au budget primitif 2010.*
- *AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente. »*

9-2. Sacs de pré-collecte – renouvellement des sacs et méthode de distribution

M. BONSANG, Vice-Président chargé de l'environnement et des services techniques, communique les résultats de l'étude relative au renouvellement des sacs de pré-collecte destinés au tri des déchets recyclables.

Il indique à l'Assemblée que le choix s'est basé sur les critères de contenance, de résistance et d'impression. Le modèle retenu contient 50 litres et se compose de coutures renforcées. Il est également lavable.

Le coût de l'achat, pour 4 000 pièces, revient à 1,36 € HT pièce, soit une dépense totale de 5 440 € HT. Eco-emballages apporte une aide de 50 %, soit 0,68 € par sac.

M. BONSANG souligne que ces sacs seront mis gratuitement à la disposition de la population dans les Mairies.

9-3. SPANC – Mention d'un avis du Maire sur les dossiers de demandes d'assainissement non collectif

M. BONSANG informe le Conseil Communautaire que lors du traitement des demandes d'installation d'assainissement non collectif, il apparaît que bon nombre de dossiers sont incomplets ou non exploitables. Il précise que ces dossiers doivent être constitués de manière rigoureuse étant des documents d'urbanisme qui accompagnent les demandes de permis de construire.

À ce titre, M. BONSANG recommande à l'ensemble des Maires de vérifier les pièces composant le dossier et de mentionner un avis écrit dans l'emplacement prévu à cet effet dans l'imprimé de demande d'installation.

9-4. Actions enfance - jeunesse 2010

Mme MARTINEZ, Vice-Présidente chargée des services à la personne, évoque les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse envisagées pour l'année 2010.

Elle attire l'attention de l'Assemblée sur deux actions prochaines, à savoir le séjour ski à Guchen (65) qui se tiendra du 22 au 28 février, organisé par les Centres de Loisirs du territoire, et le

forum du Collège de Saint Antonin Noble Val, au mois d'avril, qui sera consacré à l'orientation professionnelle, visant ainsi les classes de 4^e et 3^e.

9-5. Étude pré-opérationnelle et missions d'animation-suivi d'OPAH en Pays Midi Quercy

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Syndicat Mixte du pays Midi Quercy a lancé la réalisation d'une étude pré-opérationnelle, en vue de réaliser une OPAH sur l'ensemble de son territoire.

Il souligne qu'un nouvel état des lieux va être réalisé par un cabinet d'étude et que les communes sont consultées.

9-6. Plan Climat Territorial Pays Midi Quercy (M. MAFFRE)

M. MAFFRE, Vice-Président chargé des finances et du développement économique, communique à l'Assemblée, le compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage « Plan Climat territorial » du Pays Midi Quercy.

Il indique que le bilan financier de ce Plan Climat s'élève à 12,4 millions d'euros, intégrant notamment la desserte du Pays Midi Quercy en fibre optique.

M. MAFFRE précise que la Communauté de Communes transmettra le compte-rendu ainsi que le diaporama de la réunion à l'ensemble des communes, dès que possible.

9-7. Communication des logements locatifs vacants aux Relais Services Publics

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les Relais Services Publics de Caylus et de Saint Antonin Noble Val disposent d'une liste des logements à louer disponibles sur le territoire. Il incite l'ensemble des communes à communiquer régulièrement avec les animatrices afin de leur communiquer les disponibilités et les biens reloués afin de renseigner au mieux les personnes ayant un besoin en logement sur le territoire communautaire.

9-8. Autres questions diverses

M. GRATEAU demande si des décisions ont été rendues concernant le marché du Camp de Caylus. M. BONSANG répond que le marché a été déclaré infructueux, la Communauté de Communes ayant une convention avec la Camp de Caylus jusqu'au 30 juin 2010.

Mme AUDOUARD demande quelle est la date butoir pour que les communes délibèrent sur la Déclaration d'Intérêt Générale sur l'entretien des rivières. Monsieur le Président précise que les registres d'enquête publique ont été remis dans les temps au Commissaire Enquêteur, et que les communes pourront délibérer suite à la production du rapport d'enquête publique.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Président

André MASSAT